



Forum: Dépannage

Topic: Disque dur externe USB

Subject: Re: Disque dur externe USB

Publié par: doc

Contribution le : 01/02/2009 11:32:21

J'ai eu un pb similaire avec un disque 2"5 Hitachi de 60 go.
Généralement, les "clacs" ne sont pas bon signe, et tôt ou tard, le disque va rendre l'âme. C'est d'ailleurs le lot des ordinateurs portables.

J'avais dû récupérer sur le site du constructeur un soft qui m'a analysé le disque et au final, il avait trouvé THE erreur. Le soft fournit ensuite un code d'erreur qui fait foi auprès du constructeur afin de pouvoir bénéficier de la garantie, tant que la période n'est pas encore terminée.
J'ai ainsi eu un numéro RMA (pour les frais d'envois), disque envoyé le lundi, nouveau disque reçu le mercredi soir. Ils ont dû se croiser en chemin ! Seul problème, pour les disques au format 3"5, le constructeur exige généralement un véritable conditionnement de disque dur. Donc un peu dur pour le commun des mortels, le constructeur peut toujours dire qu'il ne correspond pas au standard...

Et pour la nouvelle garantie, c'est celle de l'ancien qui court.

Soit dit en passant, les revendeurs n'assurent aucune garantie, puisqu'exceptés les rares cas où le disque est naze dès l'achat, ils nous renvoient vers le site du constructeur.
Et c'est là qu'on s'aperçoit qu'un disque annoncé comme ayant 5 ans de garantie se retrouve amputé de 8 mois. Sacrée affaire ! Ben oui, le disque est neuf, mais il fait partie d'un vieux stock, et il faut savoir que la garantie débute chez certains constructeurs à partir de la date de fabrication. Chez WD, il y a moyen de négocier cette garantie moyennant quelques tracas administratifs pour prouver que le disque a bien été acheté telle date. Si le disque n'est garanti qu'un an... quelle surprise !

Enregistrez vos disques, c'est un conseil vraiment très très très avisé. Cela ne rendra certainement pas les données, mais atténuera le désarroi, je reste poli.